

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/17

Objet : « **Accompagnement de la promotion des productions agricoles locales** »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération « Accompagnement de la promotion des productions agricoles locales » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Ateliers découvertes	1 200.00	Région	2 050.00
Promotion sous forme d'Afterwork	2 400.00	CD 38	2 050.00
Projection débat	500.00		
TOTAL	4 100.00	Total	4 100.00

Article 2

La, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 09 juillet 2024

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

